



## Heure supplémentaire pour un Alternant

Par **toedemac**, le **04/01/2015** à **13:55**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je suis donc en alternance en licence pro,  
Je vais à l'école soit le jeudi, vendredi, samedi ou le vendredi, samedi ; le reste du temps je suis au travail je fessais donc 8h / 16h.

Depuis 2mois, j'ai été convoqué dans le bureau de la RH et du directeur. Car ayant une place un peu importante dans l'entreprise, ils m'ont demandé de ne plus compter mes heures (plus finir à 16h) et que mes heures supplémentaires seront dicte nul, je finis l'année 2014 avec plus de 70h qui parte en fumée.

Je voudrais donc savoir ce que vous en pensez sur tous les plans. Et qu'est-ce-que je peux faire.

Mon contrat se termine en Juillet,

Meilleur Voeux

Cordialement,

Par **P.M.**, le **04/01/2015** à **18:23**

Bonjour,

Je pense qu'il s'agit d'une situation caractérisée de travail dissimulé si l'employeur ne vous paie pas tout le temps de travail effectif et que vous pouvez donc refuser d'accomplir des heures supplémentaires...

Par **toedemac**, le **04/01/2015** à **18:53**

D'accord mais si il oblige.

Que puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **04/01/2015** à **19:18**

Je ne pense pas qu'après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR, l'employeur utiliserait la force ou la menace d'une arme pour vous obliger à travailler en dehors de l'horaire prévu mais, si c'était le cas, il faudrait envisager de déposer plainte auprès du Procureur de la République...

D'une manière générale, c'est la Conseil de Prud'Hommes qui est chargé de régler les litiges entre employeur et salarié...

Par **tocdemac**, le **04/01/2015** à **20:01**

D'accord comment je dois donc procéder pour porté plainte ?

Je dois faire une lettre recommandé avec accusé de réception ? au procureur et au prud'homme?

Par **P.M.**, le **04/01/2015** à **21:07**

Parce que l'employeur a déjà utilisé la force ou vous a menacé par arme pour vous contraindre à faire des heures supplémentaires alors que vous l'aviez prévenu par lettre recommandée avec AR que vous ne vouliez pas vous rendre complice de travail dissimulé, dans ce cas, je vous propose [ce dossier](#)...

Si vous avez la preuve d'heures supplémentaires non payées, pour saisir le Conseil de Prud'Hommes, je vous conseillerais de vous rapprocher du Greffe...